

CRÉATION DE VOTRE IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ (INS)



L'utilisation de votre Identité Nationale de Santé (INS) permet d'éviter les erreurs ou la création de plusieurs dossiers vous concernant.



L'Identité Nationale de Santé (INS) suit chaque usager tout au long de son parcours de santé.



Elle permet de faciliter le partage de vos données de santé en toute sécurité entre les professionnels qui participent à votre prise en charge.

Vous seul pouvez effectuer cette démarche.

Centre Hospitalier Dax-Côte d'Argent
Boulevard Yves du Manoir
BP 323 - 40 107 DAX CEDEX

Votre carte vitale ne contient pas les mêmes informations d'identité que votre carte nationale d'identité ?

Vous pouvez faire corriger ces informations via le service en ligne :



<https://vu.fr/sK6n>

La cohérence des informations INS-Carte Vitale est absolument indispensable pour une bonne prise en charge des soins par la Sécurité Sociale.

 **05 58 91 48 48**

www.ch-dax.fr

